

Résumé en FALC

En 2025, l'ACS Capdroits a beaucoup grandi, voici ici le rapport moral et le rapport d'activité ensemble. D'abord, nous rappelons nos valeurs : les personnes concernées participent aux savoirs et aux décisions. L'année a été très chargée avec le programme AUVI : 29 partenaires, des journées, des enquêtes et des projets menés avec les personnes. Cette croissance rapide a aussi créé des difficultés dans la gouvernance : changements dans le Bureau, arrêts maladie, recrutements, manque de clarté dans les rôles. Un diagnostic a montré qu'il faut mieux organiser le travail pour protéger tout le monde. Les personnes concernées doivent pouvoir participer plus facilement, avec des conditions adaptées. Les finances montrent un grand programme en cours, avec des comptes à sécuriser. En résumé, 2025 a été une année difficile mais importante : Capdroits a continué à avancer, à produire des savoirs pluriels, et doit maintenant renforcer son organisation pour protéger les personnes, clarifier les décisions et rendre l'information plus accessible.

Rapport 2025 de l'ACS Capdroits FALC

Présentation du rapport moral et du rapport d'activité de l'ACS Capdroits.

Le rapport moral explique :

- ✓ les valeurs de l'association ;
- ✓ ce que l'association veut faire ;
- ✓ comment s'est passée l'année.

Le rapport d'activité explique :

- ✓ ce que l'association a fait ;
- ✓ les actions réalisées ;
- ✓ les projets ;
- ✓ les chiffres importants.

En 2025, l'ACS Capdroits a beaucoup grandi. Cette croissance est surtout liée au programme AUVI. L'association a dû faire beaucoup plus de travail. Mais son organisation n'a pas toujours eu le temps de s'adapter.

En 2025, nous avons continué à faire avancer :

- ✓ la recherche ;
- ✓ la participation des personnes concernées ;
- ✓ la défense des droits ;
- ✓ la citoyenneté.

Nous allons parler de 6 sujets importants :

1. Les valeurs de Capdroits ;
2. Le développement de l'association avec AUVI ;
3. Les recherches réalisées ;
4. Les changements dans la gouvernance ;
5. La participation des personnes concernées ;
6. Les finances et les projets pour la suite.

1. Les valeurs de Capdroits

Pour Capdroits, les personnes concernées sont très importantes.

Les personnes concernées ne sont pas seulement des personnes que l'on étudie.

Elles participent :

- aux recherches ;
- à l'analyse des situations ;
- à la création de nouvelles solutions.

Capdroits utilise **3 types de savoirs** :

- les savoirs des chercheurs ;
- les savoirs des professionnels ;
- les savoirs issus de l'expérience des personnes concernées.

Capdroits défend les droits des personnes handicapées.

L'association défend notamment :

- le droit à une vie digne ;
- le droit de choisir sa vie ;
- le droit de décider pour soi-même ;
- le droit de participer à la société.

En juillet 2025, l'Assemblée générale a adopté le **projet associatif 2025-2028**.

Ce projet contient **5 engagements** :

1. permettre à chacun de vivre une vie digne ;
2. faire travailler ensemble la science et les citoyens ;
3. créer des outils pour faire de la recherche et transmettre les connaissances ;
4. rendre les travaux de Capdroits accessibles à toutes et tous ;
5. Travailler avec d'autres organisations pour changer les pratiques et les politiques publiques.

2. Capdroits a beaucoup grandi en 2025

L'année 2025 est une année importante pour Capdroits.

L'association a beaucoup grandi grâce au programme national **AUVI**.

AUVI est financé par l'**ANR**, et rassemble aujourd'hui **29 partenaires**.

- des universités ;
- le CNRS ;
- des associations ;
- des établissements médico-sociaux ;
- des institutions publiques ;
- des réseaux nationaux.

Le programme est dirigé par l'ACS Capdroits, pour la participation des citoyens et des personnes concernées ; et le Centre Max Weber du CNRS, pour la recherche scientifique.

Le programme AUVI représente aussi un financement important.

Plus de **3,2 millions d'euros** sont prévus par l'ANR pour l'ensemble des partenaires du programme.

En 2025, nous avons réalisé :

- ✓ 10 Journées AUVI ;
- ✓ 9 séminaires scientifiques ;

- ✓ 11 communautés d'enquête ;
- ✓ 3 Cap'Lab, à Metz, Cerisy et Cologne.

Les séminaires ont parlé de sujets importants :

- ✓ les droits humains ;
- ✓ la capacité juridique ;
- ✓ la désinstitutionnalisation ;
- ✓ les savoirs issus de l'expérience.

Capdroits a aussi changé de fonctionnement. L'association a déménagé son siège de **Lyon à Paris**. Deux personnes ont été recrutées comme déléguées générales.

La première personne n'a pas continué après sa période d'essai.

Une nouvelle déléguée générale, **Charlotte Jourdan**, est arrivée le 1er décembre 2025.

Aujourd'hui, Capdroits ne fait plus seulement des événements. L'association a maintenant un rôle national. Elle doit notamment :

- travailler avec les partenaires ;
- organiser des actions ;
- faciliter les échanges ;
- coordonner le programme AUVI.

3. Le travail de Capdroits a du sens grâce aux recherches faites avec les personnes concernées. Voici quelques exemples.

À la MAS de la Boraldette

Une recherche a porté sur :

- le droit de décider pour soi-même ;
- la communication alternative.

Les résultats ont été présentés en mai.

Ils avaient aussi été présentés lors d'une journée nationale du CNAM.

Au SAVS de Stains

Une recherche a porté sur la parentalité et le handicap.

Les personnes concernées et les professionnels ont travaillé ensemble.

Aux Hospices Civils de Lyon

Une recherche a porté sur l'autonomie et les droits des personnes. Cette recherche a étudié l'évaluation d'un dispositif.

À Grenoble

Une recherche porte sur les personnes qui n'utilisent pas leurs droits alors qu'elles pourraient les utiliser. Cette recherche continue. Elle pourrait donner lieu à un nouveau Cap'Lab.

D'autres recherches sont aussi en cours :

- à Bordeaux ; en Belgique ; sur le lien entre les lésions cérébrales et la prison.

Les communautés d'enquête permettent aux personnes de travailler ensemble.

Elles produisent :

- des méthodes de recherche ;
- des présentations publiques ;
- des analyses ;
- des documents utiles pour d'autres recherches.

En 2025, Capdroits a aussi développé une nouvelle méthode. Cette méthode s'appelle l'auto-ethnographie collective. Cela veut dire que les personnes peuvent être en même temps :

- ✓ participantes ;
- ✓ enquêtrices ;
- ✓ créatrices de connaissances.

Ces recherches montrent quelque chose d'important :

La participation des personnes permet de produire des connaissances de qualité.

Mais pour que cela fonctionne, il faut :

- bien organiser le travail ;
- accompagner les personnes ;
- rendre les informations accessibles.

4 Nous voulons aussi parler des difficultés rencontrées en 2025. Cette année a été difficile pour l'organisation de Capdroits. Il y a eu :

- beaucoup plus d'activités ;
- des changements dans la gouvernance ;
- des changements parmi les salariés.

En février, une salariée a été longtemps en arrêt maladie. En mars, plusieurs membres du Bureau ont démissionné. Trois administrateurs ont alors assuré temporairement le fonctionnement de l'association. Ils ont notamment permis de continuer le travail et le suivi du programme AUVI.

Un nouveau Bureau a été élu le 17 juillet 2025.

Il y a ensuite eu deux recrutements successifs pour le poste de délégué général.

Finalement, Charlotte Jourdan est arrivée le 1er décembre 2025. OUF !

En septembre, Capdroits a réalisé un diagnostic interne.

Douze personnes ont été rencontrées. Ce travail a montré plusieurs difficultés :

- ✓ Les rôles n'étaient pas toujours assez clairs ;
- ✓ Certaines décisions étaient trop centralisées ;
- ✓ La communication était parfois difficile ;
- ✓ Il fallait recréer des espaces de confiance.

Cela nous apprend une chose importante : les risques liés au travail concernent tout le monde.

Ils peuvent concerner :

- Les salariés ;
- Les administrateurs ;
- Les personnes concernées ;
- Les bénévoles ;

- Les chercheurs ;
- Les partenaires.

Il est donc important de mieux organiser l'association. Une bonne organisation permet de mieux protéger notre fonctionnement participatif.

Pour cela, nous devons :

- Mieux définir les rôles ;
- Sécuriser les outils de travail ;
- Mieux accompagner les personnes ;
- Utiliser des informations plus simples et plus accessibles.

Les personnes concernées sont au cœur du travail de Capdroits. Leurs droits, expériences, et connaissances sont très importants pour les recherches de Capdroits. Mais nous avons constaté une difficulté.

➔ Dans les groupes de travail, ce sont souvent les mêmes personnes qui participent.

Cela ne veut pas dire que les autres personnes ne veulent pas participer.

Cela signifie que nos façons de travailler ne permettent pas encore à suffisamment de personnes de participer.

Notre objectif n'est donc pas de demander encore plus de travail aux mêmes personnes.

Nous devons trouver de nouvelles façons de participer.

Ces nouvelles façons doivent respecter :

- ✓ le rythme de chaque personne ;
- ✓ ses possibilités ;
- ✓ son temps disponible ;
- ✓ ses moyens pour participer.

En 2025, les finances de Capdroits ont aussi beaucoup changé. Les comptes provisoires montrent :

- 394 189 euros de produits ; dont 384 474 euros liés au programme AUVI ;
- cela représente 97,5 % des ressources ;
- 102 355 euros de charges ;
- un excédent provisoire de 291 834 euros.

Attention : cet excédent n'est pas de l'argent disponible pour tout faire.

Cet argent est lié au programme AUVI qui se déroule sur plusieurs années.

Une partie de cet argent doit donc servir aux dépenses et aux engagements des prochaines années.

La reprise des comptes a été difficile.

Il manquait des informations regroupées au même endroit. Certaines dépenses n'avaient pas de justificatif disponible. Un cabinet d'expertise comptable a aidé Capdroits à remettre les comptes en ordre. Un commissaire aux comptes a également été désigné.

Cela doit permettre de mieux sécuriser les finances de l'association.

En conclusion : l'année 2025 a été une année difficile pour Capdroits. Mais Capdroits a :

- ✓ Continué ses activités ;
- ✓ Développé un programme national important ;

- ✓ Continué à défendre les droits ;
- ✓ Continué à faire connaître les savoirs issus de l'expérience.

Maintenant, notre objectif est de construire une organisation solide et durable.

Cette organisation doit :

- ✓ Protéger les personnes ;
- ✓ Permettre la participation ;
- ✓ Reconnaître le travail de chacun ;
- ✓ Prendre des décisions de manière sécurisée ;
- ✓ Expliquer comment l'argent est utilisé.

Nos priorités pour les prochaines années sont de

1. Mieux définir les rôles et les décisions ;
2. Mieux organiser les outils administratifs et financiers ;
3. Mieux accompagner les personnes qui participent à la gouvernance ;
4. Rendre les informations plus simples et plus accessibles ;
5. Continuer à développer Capdroits comme centre de ressources national sur la participation.

Bref : continuer ce travail en restant fidèles aux valeurs de Capdroits.

Réalisé par le groupe de travail : Chantal Bruno, Jacques Lequien, Thierry Thevenet, Benoit Eyraud, Camille Carpentier, Julie Daugé, Charlotte Jourdan